
Programme de Formation

AMIANTE - sous section 4 Recyclage

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

La formation est destinée à tout travailleur chargé de réaliser des travaux impliquant des risques d'exposition à l'amiante. Cela inclut ceux qui installent, font fonctionner, ou entretiennent les équipements dans le respect de procédures spécifiques. Les participants doivent être capables de suivre un plan de retrait ou de confinement selon les modes opératoires établis.

Cette formation s'adresse également aux travailleurs qui souhaitent améliorer leurs compétences en matière de sécurité au travail, en particulier dans des environnements à risque.

Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objectif principal de garantir que chaque stagiaire opérateur de chantier puisse intervenir en toute sécurité lors des interventions à risque d'exposition à l'amiante. Il s'agit d'assurer la protection non seulement du stagiaire, mais également celle des tiers et de l'environnement.

À l'issue de cette formation, les participants devront être capables de :

- Connaître les risques liés à l'amiante et appliquer les réglementations en vigueur.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention adéquates.
- Contribuer activement à la démarche de prévention au sein de leur entreprise.

Description

Cette formation est dédiée aux opérateurs de chantier qui travailleront dans des environnements où le risque d'exposition à l'amiante est possible. Elle vise à fournir les connaissances nécessaires pour intervenir en toute sécurité lors des travaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante. Le programme de formation comprend plusieurs aspects essentiels, notamment les évolutions réglementaires et techniques, ainsi que des retours d'expériences concernant des situations de chantier. Les participants apprendront à gérer les difficultés rencontrées et à appliquer des solutions appropriées.

Le contenu pédagogique est divisé en plusieurs modules qui traitent des exigences réglementaires liées au risque amiante, des mesures de prévention à adopter, et de la participation active à la démarche de prévention au sein de leur entreprise. De plus, un rappel des points clés abordés lors de la formation préalable à la prévention du risque amiante est inclus afin de renforcer les compétences des stagiaires.

Le stage s'appuie sur des méthodes variées telles que des exposés théoriques, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application, ainsi que des mises en situation pratiques pour une meilleure assimilation des connaissances.

Prérequis

Les pré-requis pour suivre cette formation incluent :



- Être apte à son poste de travail, ce qui nécessite un certificat d'aptitude médicale valide.
- Présenter une attestation de compétence de la formation préalable à la prévention du risque amiante Sous-Section 4, dont la date de validité ne doit pas être dépassée.
- Savoir lire, écrire et comprendre le français, afin de suivre efficacement le contenu de la formation.



Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques de cette formation sont conçues pour favoriser l'interaction et l'engagement des stagiaires. Les méthodes utilisées comprennent :

- Des exposés théoriques pour présenter les concepts fondamentaux.
- Des débats et échanges entre stagiaires pour partager des expériences et des pratiques.
- Des activités d'application pour mettre en pratique les connaissances acquises.
- Des mises en situation qui permettent aux participants de se préparer à des situations réelles rencontrées sur le terrain.



Moyens et supports pédagogiques

Les stagiaires auront accès à divers supports pédagogiques qui enrichiront leur apprentissage :

- Documents de formation : Matériel écrit comprenant des fiches techniques et des guides.
- Supports audiovisuels : Vidéos et présentations interactives pour illustrer les concepts abordés.
- Mise à disposition d'équipements de protection individuelle : Pour des exercices pratiques permettant de se familiariser avec les outils de sécurité.



Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités d'évaluation des acquis de cette formation sont conçues pour être en adéquation avec les situations que les stagiaires rencontreront dans leur travail. Elles comprennent :

- Une épreuve théorique de 20 minutes, sous forme de questionnaire à choix multiple ou à réponse courte, portant sur des sujets tels que les risques pour la santé, la réglementation, et les moyens de protection.
- Une épreuve pratique de 60 minutes qui consiste en une analyse d'une situation concrète, permettant de vérifier l'aptitude du stagiaire à évaluer les risques et à mettre en œuvre les principes de prévention.

À l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée, validant les objectifs atteints.



Informations sur l'admission

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 48 heures avant le début de la session.



Informations sur l'accessibilité

Des mesures spécifiques sont mises en place pour assurer l'accessibilité de cette formation aux personnes en situation de handicap. Cela inclut l'adaptation des modalités de formation et d'évaluation, ainsi que la sensibilisation des formateurs aux besoins particuliers des participants.

Pour toute demande spécifique concernant l'accès à la formation, il est conseillé de contacter le référent handicap de l'organisme de formation, qui est disponible pour discuter des aménagements nécessaires.